

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 11 Mai

PAROLES RÉPUBLICAINES

Au cours du voyage qu'il vient de faire dans l'Aveyron, le ministre des travaux publics, M. Dupuy-Dutemps a prononcé des paroles qui méritent de ne pas passer inaperçues, car elles sont de celles qu'en ces derniers temps on a trop rarement entendues dans les sphères gouvernementales :

« Nous ne parlerons pas de politique, a dit M. le Ministre des travaux publics, car enfin personne n'osera contester l'établissement définitif de la République, qui est le bien de tous les démocrates ; elle est le patrimoine de tous, elle est accessible à tous les Français dont le cœur est sincère. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, si nous ouvrons largement la porte, ce n'est pas pour laisser pénétrer dans la place ceux qui auraient l'intention de la livrer. J'ajouterai que la République est la défense des intérêts des humbles ; elle s'occupe de tous les intérêts, des intérêts fiscaux comme des intérêts civils. On a parlé des pèlerinages douloureux que j'ai faits à travers la France ; j'en reviens encore tout ému ; mais, dans mes voyages, j'ai été soutenu par la pensée démocratique de la trilogie républicaine ; il faut y ajouter un quatrième terme : compassion. Que nous importent les grands et les riches ? Nous devons nous inspirer des intérêts de ceux qui souffrent... J'ai cru faire œuvre de justice, après la catastrophe de Bouzey, en acceptant la responsabilité absolue de l'Etat. La responsabilité peut-être n'est pas immédiate, mais si un malheur se produit par la faute de l'Etat, quand l'Etat paye, c'est justice. »

Déjà très significatives par elles-mêmes, ces paroles le sont encore davantage si on les rapproche de celles que venait de prononcer le maire de Rodez qui avait dit : « Vous êtes persuadé, comme nous, que

le devoir des mandataires du pays est de diminuer, pour les faibles, le poids toujours trop lourd des inégalités sociales et d'assurer à chacun une somme toujours plus grande de sécurité dans ses intérêts et de justice dans ses droits. »

Ce sont là, nous nous plaignons à le constater, des déclarations empreintes, non pas de « l'esprit nouveau », d'illustre mémoire, mais du vieil esprit démocratique qui, en dépit de toutes les tentatives contraires, doit rester celui de la République elle-même.

M. Dupuy-Dutemps a bien fait de le rappeler, et nous souhaiterions vivement que dans l'avenir, les pouvoirs publics fissent de cette parole un acte et une vérité : le régime républicain a pour premier devoir de s'inspirer des intérêts de ceux qui souffrent, et qui sont le grand nombre ; il est la défense des intérêts des humbles.

C'est là sa mission, sa raison d'être, sa force.

Est-ce à dire que pour servir ces intérêts la République doit sacrifier ceux des citoyens qui ne sont ni pauvres, ni faibles, ni malheureux ? Telle n'est pas notre pensée. Mais si à tous on doit la justice, il est une chose que l'on doit exclusivement aux citoyens les moins favorisés de la fortune, aux déshérités du sort, c'est la bienveillance, c'est la sympathie, et, comme M. Dupuy-Dutemps n'a pas craint de le dire, c'est la compassion.

En réalité, cette sympathie, cette compassion, n'est envers nos concitoyens les moins heureux qu'une des formes de l'égalité et de la fraternité, inscrites dans l'immortelle devise que nous ont léguée nos pères. L'idéal de la démocratie, c'est cette égalité, c'est cette fraternité.

La garantie, la garantie suprême, que trouve dans la République l'immense majorité des citoyens, c'est que la République gouverne pour eux et non contre eux. Par le jeu même des institutions et par la force même des choses, elle est obligée de donner, un jour ou l'autre, satisfaction aux

vœux du suffrage universel, autrement dit, de la démocratie.

En accordant de plus en plus à tous les mêmes droits, en les astreignant, approximativement tout au moins, aux mêmes obligations, la République a déjà beaucoup fait, à ce point de vue, et c'est pourquoi l'on a justement considéré la loi militaire et les lois scolaires comme ayant une si grande importance.

Mais ce n'a été là qu'une partie de la tâche de la République. Elle a un autre devoir, non moins important, non moins impérieux, c'est celui de répartir plus équitablement les charges budgétaires, les impôts ; c'est de multiplier les mesures ayant pour but de venir en aide à ceux qui travaillent, de soulager ceux qui souffrent.

Encore une fois, il ne s'agit pas de menacer la propriété, le capital, l'héritage — ce prolongement et cette légitime récompense du travail accumulé ; il ne s'agit pas d'imiter le sauvage qui, suivant un mot connu, abat l'arbre pour en avoir les fruits ; il s'agit seulement d'étendre à un plus grand nombre, d'étendre à tous, le bénéfice de ces fruits, jusqu'à présent presque exclusivement réservés à une oligarchie, à une aristocratie.

C'est là une œuvre de justice en même temps que de sécurité sociale, car rien n'est plus puissant que ce sage et constant progrès contre les menées destructives de l'anarchie.

Qu'on ne l'oublie jamais, toutefois, la République ne serait plus la République, le jour où elle deviendrait la proie d'une coterie au lieu d'être le gouvernement de la nation et du suffrage universel.

Sachons donc la sauvegarder pour qu'elle

donne à la France de demain ce que réclamait déjà la France d'hier, ce que demande avec plus de force la France d'aujourd'hui : plus d'égalité, plus de fraternité, plus de justice.

J. QUERCYTAÏN.

INFORMATIONS

La rentrée des Chambres

Après un mois de vacances, les Chambres reprendront mardi prochain, 14 mai, leur session interrompue depuis le 13 avril.

Nouvelle sensationnelle

Nous lisons dans le *Soir*, de Bruxelles : Notre correspondant de Paris nous téléphone la primeur d'une nouvelle sensationnelle : M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, va se marier avec Mme Jeanne Hugo, l'épouse divorcée de M. Daudet, fils de M. Alphonse Daudet. On sait que le divorce des époux Daudet a été prononcé au profit de la petite-fille de l'auteur de la *Légende des Siècles*, et que la garde de leur jeune enfant, le jeune Charles Daudet, lui a été confiée. La future du ministre des affaires étrangères est une des plus jolies femmes de Paris, elle est la fille de Charles Hugo et de la charmante femme qui s'appelle aujourd'hui Mme Loekroy. Son grand-père l'a immortalisée.

L'Expédition de Madagascar

La situation

Nous lisons dans le *Temps* :

Le télégramme du général Duchesne, communiqué par le ministre de la guerre, dissipera les inquiétudes qu'avaient fait naître les correspondances parvenues en France par le dernier courrier de Majunga.

La saison des pluies, qui s'était prolongée, faisait craindre que l'état sanitaire de nos soldats, cantonnés dans la zone marécageuse du delta de la Betsikoda, s'en fût ressenti ; la prise de Maravoay par le général Metzinger permet aujourd'hui au commandant expéditionnaire, d'évacuer les troupes autrefois campées entre Mevarano et Majunga, c'est-à-dire dans la partie la plus insalubre de la côte occidentale.

Quant aux nouveaux arrivants, ils partent pour Maxovoay après deux jours de repos, et la prise d'Androto et l'occupation de la chaîne d'Ankarafantskina ne sont plus qu'une question de jours.

Androto, que les Hovas ont dû évacuer depuis l'occupation de Maravoay, est un petit village d'une vingtaine de cases situé au milieu de la forêt ; les Sakalaves du Boeni l'ont choisi pour la sépulture de leurs rois.

D'après les renseignements que nous avons re-

d'horreur et d'effroi.

— Tu vois bien dit Jean en ricanant, que j'aurais mieux fait de ne rien dire... Tu ne m'en aimeras pas mieux !

— Tu sais bien que je suis liée à toi par toutes les chaînes, et que je t'abandonnerai pas... même après le crime. Mais comment cela est-il arrivé... s'est-il fait ?

Jean haussa les épaules.

— Est-ce que je puis te le dire ? murmura-t-il... Moi-même je me le demande encore. Tu sais que j'étais allé chez Julien pour lui parler de son fils, lui offrir de le lui faire retrouver contre de l'argent... Quand il m'a vu, nos deux haines qui couvaient, se sont réveillées. Nous n'avons pas pu causer cinq minutes posément, comme deux frères... je lisais la fureur dans ses yeux et il devait voir la même chose dans les miens. Nous nous sommes disputés, menacés, pris au collet, et moi j'ai serré trop fort.

— Tu l'as étranglé ?

— Je l'ai étranglé. Oh ! sans le faire exprès, je je jure. Je me suis trouvé même embarrassé avec ce cadavre... dans cette chambre d'hôtel que je ne connaissais pas.

— En effet.

— Mais je m'en suis tiré par un coup de génie. — Ah !

— Ecoute, et tu verras que je suis toujours digne de toi... J'ai eu vite pris mon parti... Tu sais que je ressemble à mon frère à ne pas nous distinguer l'un de l'autre !

— Vos parents se trompaient souvent autrefois, tu me l'as dit.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 16

Le Roi des Braves

PAR JULES DE GASTYNE

IX

— Depuis le jour où je t'ai donné mon honneur, consacré ma vie, je t'ai suivi partout. Ne m'as-tu pas vue près de toi, vaillante et ferme, toujours aimante, toujours dévouée ?

— Si, répondit Jean.

— Pourquoi doutes-tu de moi et me caches-tu quelque chose ?

— Je ne te cache rien.

— Ce n'est pas moi que ta physionomie trompera.

Le coquin haussa les épaules.

— Oh est l'enfant ? demanda-t-il.

— Il est là... il repose.

— Il me prend toujours pour son père ?

— Toujours... Il a été très étonné de ne pas te voir avant de s'endormir... Il ne s'endormait jamais avant d'avoir embrassé son petit père.

— Tu le réveilleras tout à l'heure, fit Jean...

— Oui...

— Tu l'emmenes à son père?... Oh ! ce sera bien... Tu feras une bonne action... cela te portera bonheur.

Jean de Kermor se secoua comme s'il venait de

recevoir une douche.

Son visage devint plus farouche.

— De quoi te méles-tu?... fit-il rudement...

— C'est que le pauvre petit...

— Assez !... ajouta-t-il brutalement.

Il se fit encore quelques minutes de silence pénible...

La femme contemplait son mari avec épouvante...

— Oh ! oui, il s'est passé quelque chose d'extraordinaire... Il n'a pas sa figure habituelle...

Qu'a-t-il fait ? que médite-t-il ?

Jean de Kermor s'était levé de nouveau.

Il ouvrait le placard, cherchait ses vêtements, une couverture de voyage.

— Que fais-tu donc ? interrogea la femme...

— Tu le vois bien, je prépare des effets.

— Pourquoi faire ?

— Pour partir.

— Tu pars ?

— Ce soir... et je n'ai pas de temps à perdre...

Voilà neuf heures moins le quart.

— Tu vas loin ?

— En Amérique.

La femme fit un bond de stupeur.

— En Amérique !... seul ?

— Seul... avec l'enfant.

— Avec l'enfant... et moi ?...

— Toi, tu m'attendras...

— Jamais !... s'écria la femme, je pars avec toi.

— C'est impossible.

— Pourquoi donc ?

— Je ne puis le dire, mais c'est impossible, entends-tu ?

La femme sentit un sanglot monter à ses lèvres.

— Tu veux m'abandonner ?

cus, les Hovas ont exécuté des travaux de défense sur les rives et dans le lit du fleuve de Betsiboka; ils y ont jeté des fascines et des troncs d'arbre dans l'espoir d'arrêter nos remorqueurs. Ramasombazaha, gouverneur du Boeni, s'est réfugié dans cette position, après avoir fui de Maravoay.

Les obstacles du fleuve n'arrêteront pas plus nos braves marins que les soldats hovas ne résisteront à nos troupes de terre.

Le plateau basaltique d'Ankarafantsika, est un excellent campement; le bois y est en abondance et il y a une eau excellente.

M. le consul d'Anthouard a parcouru cette contrée en 1891, et il a relevé la route que va suivre le corps expéditionnaire dans sa marche sur Tananarive.

Majunga, 10 mai.

Le P. Berbizier, supérieur des jésuites à Madagascar depuis vingt-trois ans, et aumônier de l'armée, est mort à Majunga; ses obsèques ont eu lieu ce matin; le général Duchesne a prononcé sur sa tombe un discours émouvant. Les généraux de Torcy, Voyron, tous les officiers et tous les colons assistaient à la cérémonie funèbre.

Une dépêche du général Duchesne, en date de Majunga, 9 mai, annonce l'arrivée de l'*Uru-rugay*.

L'état sanitaire des hommes et des animaux est excellent.

L'affrété *Stamboul* a passé hier à Capetown. Tout allait bien à bord.

Port-Saïd, 10 mai.

On nous télégraphie l'arrivée de l'affrété le *Douro*.

Le *Canarias* est parti de Suez, se dirigeant vers Majunga.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Prestation de serment

M. Firmin Dupuy, avocat, nommé par décret de M. le Président de la République, en date du 23 avril dernier, avoué près le tribunal civil de Cahors, en remplacement de M. Lacosse, démissionnaire, a prêté serment à l'audience du lundi 6 mai courant.

Instruction publique

Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique en date du 29 avril dernier, ont été promus les membres de l'enseignement secondaire ci-après désignés :

Lycée de Cahors. — M. Lascourrèges, économiste, à la 1^{re} classe; M. Périé, commis d'économat, à la 2^e classe.

M. Pradel, professeur de sixième, à la 4^e classe.

M. Le Bret, professeur de philosophie, à la 4^e classe.

M. Caudrillier, professeur d'histoire, à la 4^e classe.

M. Serres, professeur de physique, à la 4^e classe.

M. Brunet, professeur d'anglais, à la 5^e classe.

M. Piot, professeur de quatrième, à la 4^e classe.

M. Gauthier, professeur de cinquième, à la 4^e classe.

M. Blanchard, professeur de mathématiques, à la 4^e classe.

M. Molinié, professeur de mathématiques, à la 4^e classe.

M. Mora, répétiteur, à la 1^{re} classe.

Collège de Figeac. — M. Audy, professeur de grammaire, à la 1^{re} classe.

M. Mouly, professeur de grammaire, à la 3^e classe.

M. Dauphin, professeur de lettres, à la 3^e classe.

Par arrêté du même jour, M. le ministre a alloué une indemnité de 200 fr. sur les crédits de l'année 1895, à MM. Louis Dayac et Pistre, professeurs au collège de Figeac.

Nos compatriotes

Sur la proposition du ministre du commerce, à l'occasion des expositions d'Anvers, de Lyon et de St-Petersbourg, notre compatriote M. Many, entrepreneur des travaux publics et père de M. Many, secrétaire de la commission du Travail, est nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Nos félicitations à notre compatriote.

Chambre de discipline des notaires de l'arrondissement de Cahors

Dans son assemblée générale de jeudi, les notaires de l'arrondissement de Cahors ont constitué comme suit la chambre de discipline pour l'année 1895 :

MM. Costes, président; Puech, syndic; Albert, rapporteur; Roques, trésorier; Lacaze, secrétaire; Laval et Cambornac, membres.

À l'issue de cette réunion, un banquet, auquel

ont pris part tous les notaires de l'arrondissement, a eu lieu à l'hôtel de l'*Europe*, tenu par M. Bernadac.

Assemblée générale de la Société de Secours mutuels des Instituteurs et Institutrices

Près de deux cents instituteurs ont assisté jeudi, à l'hôtel de ville de Cahors, à l'Assemblée générale de la Société de Secours mutuels, sous la présidence de M. Simonis.

Après l'approbation des comptes, rendus par le trésorier, l'admission d'une centaine de nouveaux adhérents, la formation de la liste des pensionnaires, l'Assemblée, après une discussion assez animée, a décidé l'élection au scrutin secret par correspondance, d'une commission chargée de la révision des statuts.

A midi environ la séance a été levée.

Un banquet de 160 couverts a réuni à l'hôtel Combelles les Instituteurs et les Institutrices.

De nombreux toasts ont été portés, en particulier par M. l'Inspecteur d'Académie en l'honneur de la Société de Secours mutuels et de sa prospérité, et par M. le président Simonis, en l'honneur de M. l'Inspecteur d'Académie et de MM. les Inspecteurs primaires.

M. l'Inspecteur d'Académie a accordé à toutes les écoles du département un jour de congé qui sera ultérieurement fixé.

A trois heures, MM. les Instituteurs et MM^{mes} les Institutrices se sont retirés enchantés d'une journée au cours de laquelle se sont affirmés une fois de plus les sentiments de solidarité qui les unissent entre eux, et d'affection qui les unissent à leurs chefs.

Conseil départemental

Le conseil départemental de l'instruction publique s'est réuni le 8 mai, à dix heures du matin, dans le local ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Izenic, inspecteur d'académie.

Étaient présents : MM. Talou, député; Tallieu, directeur de l'école normale; Delpech et Triairé, inspecteurs primaires; Ganes et Vidal, délégués des instituteurs; Mmes Escande, directrice de l'école normale; Reynes et Bourget, délégués des institutrices.

Le conseil a d'abord proposé la fixation du nombre des élèves à admettre en 1895 dans les écoles normales ;

Il a créé un deuxième emploi d'adjoint à l'école de garçons de Vayrac ;

Il a donné un avis favorable aux projets de construction ou d'appropriation scolaires à Cuzac, à Gagnac et à Vidallac ;

Il a autorisé les instituteurs d'Orniac, de Concorès et de St-Géry à remplir les fonctions de secrétaire de la mairie.

Enfin, il s'est occupé des promotions de classe à accorder aux instituteurs et aux institutrices du département.

Nous ferons connaître prochainement les noms des nouveaux promus.

Nouvelles militaires

Grandes Manœuvres d'Automne. — A la suite de nouvelles instructions ministérielles, on nous annonce que le programme des manœuvres de la 33^e division a dû être changé et que la revue que devait passer à Agen le général Fabre, commandant le 17^e corps d'Armée, est supprimée.

La 65^e brigade, sous les ordres de M. le général Combarieu, manœuvrera, paraît-il, dans le secteur compris entre Fumel, Monflanquin, Villeneuve-sur-Lot, Sainte-Livrade et Penne (Lot-et-Garonne).

Les étapes que devra faire le 7^e de ligne, sont : Castelfranc, Duravel, Fumel, Monflanquin, Villeneuve-sur-Lot, Ste-Livrade, Penne, Monsempren-Libos et Puy-l'Evêque.

Inspection de la gendarmerie

M. le général de brigade Massenot Royer de Marancour, inspecteur général du troisième arrondissement de gendarmerie, passera l'inspection des brigades du département du Lot les 16, 17, 18 et 19 mai courant.

Procès de presse

M. Martine, ex-fondé de pouvoirs de la maison de banque J. Cangardel et fils, a intenté un procès en diffamation au *Réveil du Lot*.

Cette affaire sera appelée à l'audience du tribunal correctionnel du 6 juin prochain.

Les fraudes militaires du 50^e

L'instruction continue au sujet des vols commis à la caserne de Périgieux. Des soldats chargés pendant la nuit de préparer le café pour la troupe, en dissipaient une certaine quantité qu'ils revendaient à des commerçants peu délicats.

L'enquête ouverte a amené les aveux de la plupart des coupables.

Musique militaire

A partir de demain, dimanche, la musique du 7^e de ligne se fera entendre sur les allées Fénélon de 8 h. à 9 h. 1/2.

Tribunal correctionnel de Cahors

Audience du 9 mai

Le sieur Andrieu de Catus, inculpé d'un vol de montre au préjudice de la dame Soulié, tailleur et limonadière à Catus, est condamné à un mois de prison et à la restitution de la montre.

— Le sieur Lespinasse, Pierre, âgé de 32 ans, garçon boucher à Souillac, était venu à Cahors avec le fils de la veuve Château qui avait dérobé à sa mère une somme de 650 francs. La police de Cahors immédiatement avertie, procéda à l'arrestation de Lespinasse et Château, mais celui-ci, jeune encore, fut rendu à sa mère, aussi Lespinasse est poursuivi pour complicité de vol par recel et vu une autre condamnation qu'il a précédemment encourue pour vol de pieds de tabac, il se voit infliger deux mois de prison.

— Le nommé Balitrand, ancien bijoutier à Cahors, est condamné à deux mois de prison (loi Bérenger), pour banqueroute simple.

Animaux de réquisition

Classement en 1895 des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être requis pour le service de l'armée.

Itinéraire que suivront les commissions :

Commission n^o 8. — 3^e Subdivision

— SUITE —

Canton de St-Céré. — Bio, 18 mai, 7 h. m.; Saignes, 18 mai, 8 h. 1/2 m.; Mayrinhae, 18 mai, 10 h. m.; St-Céré, 20 mai, 6 h. m.; Loubressac, 20 mai, 2 h. s.; St-Médard-de-Presque, 20 mai, 4 h. s.; Autoire, 21 mai, 7 h. m.; St-Jean-Lespinasse, 21 mai, 10 h. m.; Frays-sinhes, 21 mai, 2 h. 1/2 s.; St Laurent, 21 mai, 3 h. 1/2 s.; St-Vincent, 22 mai, 6 h. 1/2 m.; Bannes, 22 mai, 7 h. 1/2 m.; St-Paul-de-Vert, 22 mai, 9 h. m.; Lacandourcet, 22 mai, 10 h. m.; Lentillac, 22 mai, 1 h. s.

Canton de Bretenoux. — Belmont, 24 mai, 7 h. m.; Teyssieu, 24 mai, 9 h. 1/2 m.; Comiac, 24 mai, 10 h. 1/2 m.; Lamativie, 24 mai, 2 h. s.; Cornac, 25 mai, 6 h. 1/2 m.; Glanes, 25 mai, 10 h. m.; Cagnac, 25 mai, 1 h. s.; Cahus, 25 mai, 4 h. s.; Biars, 27 mai, 6 h. 1/2 m.; Bretenoux, 27 mai, 7 h. 1/2 m.; St-Michel-Loubéjou, 27 mai, 2 h. s.; Girac, 27 mai, 4 h. s.; Puybrun, 28 mai, 6 h. m.; Tauriac, 28 mai, 9 h. m.; Gin-trac, 28 mai, 1 h. 1/2 s.; Prudhomat, 28 mai, 3 h. s.

Canton de Vayrac. — Carennac, 29 mai, 8 h. m.; Bétaillé, 29 mai, 1 h. s.; Vayrac, 30 mai, 7 h. m.; St-Michel-de-Bannières, 30 mai, 1 h. s.; Condat, 30 mai, 2 h. s.; Strenquels, 30 mai, 3 h. 1/2 s.; Cavagnac, 31 mai, 8 h. m.

Canton de Martel. — Sarrazac, 31 mai, midi 1/2; Cazillac, 31 mai, 3 h. s.; Cressensac, 1^{er} juin, 8 h. 1/2 m.; Cuzances, 1^{er} juin, midi 1/2; Baladou, 1^{er} juin, 3 h. 1/2 s.; St-Denis, 4 juin, 7 h. m.; Floirac, 4 juin, 9 h. m.; Montvalent 4 juin, 2 h. s.; Martel, 5 juin, 7 h. m.; Creysse, 5 juin, 2 h. s.

Canton de Souillac. — St-Sozy, 6 juin, 7 h. 1/2 m.; Meyronne, 6 juin, 10 h. m.; Lacave, 6 juin, 1 h. 1/2 s.; Lanzaac, 6 juin, 4 h. 1/2 s.; Pinsac, 7 juin, 7 h. 1/2 m.; Souillac, 7 juin, 1 h. s.; Gignac, 8 juin, 8 h. m.; Lachapelle-Auzac, 8 juin, 2 h. s.

Canton de Payrac. — Le Roc, 10 juin, 6 h. 1/2 m.; Lamothe-Fénélon, 10 juin, 9 h. m.; Masciat, 10 juin, midi; Fajoles, 10 juin, 2 h. s.; Loupiac, 10 juin, 3 h. 1/2 s.; Calès, 11 juin, 7 h. m.; Reilhaguet, 11 juin, 9 h. m.; Payrac, 11 juin, 1 h. s.

Commission n^o 12. — 4^e Subdivision

Canton de Montcuq. — Saux, 15 mai, 8 h. m.; St-Matré, 15 mai, 9 h. 1/2 m.; Belmontet, 15 mai, 1 h. s.; Valprionde, 15 mai, 2 h. 1/2 s.; St-Pantaléon, 16 mai, 7 h. m.; Bagat, 16 mai, 9 h. m.; St-Daunès, 16 mai, 1 h. s.; Montcuq, 17 mai, 7 h.; Ste-Croix, 17 mai, 2 h. s.; Labreil, 17 mai, 3 h. 1/2 s.; Le Bouvié, 18 mai, 8 h. m.; Fargues, 18 mai, 1 h. s.; Montlauzun, 20 mai, 7 h. 1/2 m.; St-Laurent, 20 mai, 9 h. m.; St-Cyprien, 20 mai, midi 1/2; Lascabanes, 20 mai, 2 h.

Canton de Castelnaud-Montratier. — Ste-Alauzie, 21 mai, 7 h. 1/2 m.; Cézac, 21 mai, 9 h. m.; L'Hospitalet, 21 mai, midi 1/2; Pern, 21 mai, 2 h. s.; St-Paul-Labouffle, 22 mai, 7 h. 1/2 m.; Flaugnac, 22 mai, 9 h. 1/2 m.; Castelnaud, 22 mai, 1 h. 1/2 s.

Canton de Lalbenque. — Belmont, 28 mai, 3 h. s.; Belfort, 29 mai, 7 h. m.; Montdourmer, 29 mai, 9 h. m.; Fontanes, 29 mai, 2 h. s.; Lalbenque, 30 mai, 7 h. m.; Ciourac, 30 mai, 2 h. 1/2 s.; Vaylats, 31 mai, 7 h. 1/2 m.; Escamps, 31 mai, 9 h. 1/2 s.; Bach, 31 mai, 1 h. 1/2 s.

Canton de Limogne. — Varaire, 1^{er} juin, 7 h. m.; Saillac, 1^{er} juin, 9 h. m.; Beauregard, 1^{er} juin, 1 h. 1/2 s.; Vidallac, 4 juin, 7 h. m.; Laramière, 4 juin, 9 h. m.; Promilhanes, 4 juin, 1 h. s.; Limogne, 5 juin, 6 h. 1/2 m.; Calvignac, 5 juin, 4 h. s.; Cénévières, 5 juin, 2 h. s.; St-Martin-Labouval, 5 juin, 3 h. 1/2 s.; Lugagnac, 6 juin, 7 h. m.; Concots, 6 juin, 9 h. m.

Canton de Lalbenque. — Cremps, 6 juin, 1 h. 1/2 s.; Anjols, 7 juin, 7 h. m.; Laburgade, 7 juin, 8 h. m.; Flauiac, 7 juin, 9 h. m.

NÉCROLOGIE

Le commandant Darquier

Nous venons d'apprendre la triste nouvelle de la mort d'un de nos compatriotes, M. le commandant Darquier. Originaire de Martel, frère de l'honorable ancien percepteur du canton de Montcuq, décédé lui-même il y a quelques années, le commandant Darquier était une de ces natures d'élite qui ne voient partout que le devoir à accomplir. Aussi laisse-t-il à Beauvais, où il s'était marié, des regrets unanimes.

Nous lisons dans l'*Indépendant de l'Oise* :

Une fâcheuse nouvelle nous est parvenue hier soir : M. le commandant Darquier est décédé le 30 avril 1895, vers quatre heures de l'après-midi, au Val-de-Grâce, où il s'était fait transporter il y a environ trois semaines, dans l'espoir de y trouver la guérison de l'affection intestinale dont il souffrait depuis un certain temps.

M. Pierre Darquier, capitaine en retraite du 51^e d'infanterie, ancien chef de bataillon au 11^e territorial, officier de la Légion d'honneur, décoré des médailles du Mexique et du Cambodge, meurt à l'âge de 65 ans.

La carrière de ce brave officier offre cette assez intéressante particularité, qu'elle s'est tout entière écoulée au 51^e; incorporé le 15 octobre 1850, comme simple soldat dans ce régiment, il ne devait le quitter que pour prendre le grade de capitaine, le 27 mars 1881.

Sous-lieutenant le 2 juillet 1863, chevalier de la Légion d'honneur le 27 mars 1866, capitaine le 13 juillet 1872, M. Darquier a eu de beaux états de services : il avait pris part aux expéditions de Rome (4 octobre 1860 — 5 juillet 1862) du Mexique (23 juillet 1863 — 5 avril 1867) et à la guerre contre l'Allemagne (19 juillet 1870 — 16 mars 1871).

Blessé d'un coup de feu au pouce de la main droite le 13 février 1864, au val de Santiago (Mexique), cité à l'ordre général du corps expéditionnaire le 20 février, pour s'être distingué dans ce même combat de Santiago, il recevait la médaille du Mexique à la fin de la campagne. De même, le 17 octobre 1861, à Rome, il avait été cité à l'ordre général du corps d'occupation pour s'être particulièrement distingué dans un incendie.

Peu après son admission à la retraite, M. le capitaine Dasquier, versé conformément à la loi, dans l'armée territoriale, était nommé chef de bataillon du 11^e de l'arme, à Beauvais (13 mai 1881).

A l'occasion des grandes manœuvres de 1893, il était appelé au commandement d'un bataillon de troupes actives et, bien que sa santé fut déjà ébranlée, s'acquittait de sa mission avec sa grande expérience, pendant toute la durée des importantes opérations que l'on sait. Enfin, le 26 septembre, il recevait à la revue présidentielle de Tillé, la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Il ne devait pas jouir longtemps de cette suprême satisfaction; du moins avait-il assez vécu pour l'obtenir.

Le commandant Darquier, qui jouissait à juste titre de l'estime de ses chefs, de l'affection de ses amis, de la considération de tous, était un excellent homme dans la bonne acception du terme, et il ne laissera que des regrets.

M. Darquier avait épousé une jeune personne appartenant à une très honorable famille du canton de Grandvilliers, Mlle Berthe Bertin. C'est à Grandvilliers qu'aura lieu son inhumation.

Le regretté commandant laisse deux fils, dont l'un est élève au Prytanée militaire de la Flèche, et se destine comme son père à la carrière militaire, et dont l'autre termine ses études à l'Institution du Saint-Esprit, à Beauvais.

Nous offrons à la famille du commandant Darquier, qui laissera d'aimes regrets parmi nous, et spécialement à sa respectable veuve, l'expression de nos plus sincères condoléances.

Obsèques

Dimanche matin, ont été célébrées les obsèques du commandant Darquier. Cette cérémonie a été l'occasion d'une manifestation respectueusement sympathique à l'égard de l'excellent officier et à sa famille éplorée.

Les fils du commandant, M. Louis Vasseur, son beau-fils; M. Pierre Darquier, docteur en médecine à Cahors, son neveu, conduisaient le deuil.

Immédiatement derrière la famille, marchaient MM. le général Sonnois, le colonel de Lacroix et tout le corps d'officiers de la garnison. Puis venait une députation de sous-officiers, caporaux et soldats du 51^e. Enfin, le reste de l'assistance, dans laquelle se trouvaient de nombreuses notabilités de la ville, de l'arrondissement et de la région, plusieurs dames, des amis, etc.

Au cimetière, M. de Lacroix, colonel du 51^e, a prononcé l'émouvante allocution que voici :

Mon général,

Vous aviez eu tout d'abord la pieuse et généreuse pensée de prendre la parole devant cette tombe; et votre voix autorisée aurait su, mieux

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES,
Avoué à Cahors,
rue du Portail-Alban, n° 10.

**VENTE
SUR LICITATION**

AVEC ADMISSION DES ÉTRANGERS, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHÉRISSEUR, EN L'ÉTUDE ET PAR DEVANT M^e MOURGUÈS, NOTAIRE A ALBAS, A CES FINS COMMIS, EN UN SEUL LOT, DES BIENS CI-APRÈS DÉSIGNÉS ET DÉPENDANT DE LA SUCCESSION DE JEAN-BAPTISTE FERRIÉ, QUAND VIVAIT PROPRIÉTAIRE A MÉLERY, COMMUNE D'ALBAS.

L'adjudication aura lieu le **Dimanche neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures du soir, en l'étude et par devant M^e Mourguès, notaire à Albas, à ces fins commis.**

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors le dix-huit février mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré,

Et aux requête, poursuite et diligence de Monsieur Baptiste Ferrié, propriétaire, demeurant à Métery, commune d'Albas, ayant M^e Auguste Mazières pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors. En présence de Monsieur Célestin Mourguès, clerc d'avoué, domicilié à Cahors, pris en qualité de curateur à la succession vacante de Jean-Baptiste Ferrié, gendre Rascauilles, quand vivait, domicilié de la commune d'Albas, ayant M^e Paul Bon pour son avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

Il sera procédé, le dimanche neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures du soir, en l'étude et par devant ledit M^e Mourguès, notaire à Albas, à ces fins commis, au plus offrant et dernier enchérisseur, en un seul lot, des biens immeubles ci-après désignés :

Article premier

Un entier immeuble en nature de terre, autrefois vigne, situé à Milery, commune d'Albas, numéro 59 P, section B, du plan, d'une contenance d'environ soixante-huit ares soixante-douze centiares, première, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quarante-sept francs quatre-vingt-quatorze centimes, confrontant avec Ferrié, fils de Pierre, troisième né, Teulet, chemin des Graves et allées de Métery.

Article deuxième

Un entier article en nature de bois et friche, situé à Pech Gudel, commune d'Albas, numéro 313 P et 314 P du plan, section B, d'une contenance d'environ savoir : le numéro 313 P de trente-quatre ares soixante centiares, troisième classe, d'un revenu de trente-cinq centimes et le numéro 314 P, bois de quarante-sept ares vingt-cinq centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu de un franc quatre-vingt-trois centimes, confrontant avec Messieurs Mourguès, Ferrié, fils de Pierre, troisième né, Brassac, Viussens et Delriey.

Article troisième

Un entier article en nature de terre et friche, situé au même lieu, numéros 321, 322 et 323 du plan, section C, d'une contenance d'environ : le numéro 321, bois de huit ares quinze centiares, quatrième classe, d'un revenu de vingt-cinq centimes ; le numéro 322, pâture, de vingt-sept ares quinze centiares, troisième classe, d'un revenu de vingt-sept centimes ; le numéro 323, vigne, de sept ares, quatrième classe, d'un revenu de quatre-vingt-quatorze centimes ;

Et le numéro 323, vigne de dix ares vingt-cinq centiares, cinquième classe, d'un revenu de cinquante-neuf centimes, confrontant avec Brassac, chemin, Salinié, Barriéty et autres.

Article quatrième

Un entier article en nature de bois et friche, situé à Lascombes, commune d'Albas, numéros 700 et 701, section H du plan, d'une contenance d'environ : le numéro 700, pâture de quatre-vingt-huit ares dix centiares, troisième classe, d'un revenu de quatre-vingt-huit centimes ;

Et le numéro 701, vigne de onze ares quatre-vingts centiares, cinquième classe, d'un revenu de soixante sept centimes, confrontant avec Couture du Ciret, Poujade, Maratuech, Vidal et autres.

Article cinquième

Un entier article en nature de bois et friche, autrefois bois, situé aux Payrols, commune d'Albas, numéro 1408 P section C du plan d'une contenance d'environ soixante-neuf ares, soixante centiares, troisième et quatrième classes, d'un revenu net de quatre francs seize centimes, confrontant avec Monsieur Ferrié, fils de Pierre, troisième né, Salinié et chemin.

Article sixième

Un entier article en nature de bois et friche, situé à Tardieu, commune d'Albas, numéros 1311 P, 1312 P, 1313 et 1315 P, section G du plan, d'une contenance d'environ : le numéro 1311 P, bois de soixante-six ares treize centiares, deuxième, troisième et quatrième classes, d'un revenu de quatre francs soixante-onze centimes ; le numéro 1312 P, vigne de soixante-quatre ares soixante centiares, quatrième et cinquième classes, d'un revenu de quatre francs, 82 centimes ; le numéro 1313 P, pâture de sept ares, quarante-cinq centiares, troisième classe, d'un revenu de sept centimes ; Et le numéro 1315 P, vigne de cinq ares, cinquième classe, d'un revenu de vingt-huit centimes, confrontant avec Monsieur Ferrié, fils de Pierre, troisième né, chemin et Salinié.

Sur la mise à prix de **3,500** fr. trois mille cinq cents fr. ci

En sus des charges.

Tous les biens immeubles ci-dessus décrits, sont situés sur le territoire de la commune d'Albas, canton de Luzech, arrondissement de Cahors, département du Lot, dépendent de la succession dudit Jean-Baptiste Ferrié et seront vendus en un seul lot.

Mise à prix

En conformité du jugement précité, la vente de ces biens aura lieu aux clauses, charges et conditions insérées dans le cahier des charges qui sera dressé par ledit M^e Mourguès, notaire, et déposé avant la vente en son étude pour y tenir lieu de minute d'enchère et où il sera tenu à la disposition du public.

Les enchères s'ouvriront sur la mise à prix de trois mille cinq cents francs et les frais exposés viendront en **3,500** fr. sus des charges ci

NOTA. — L'adjudicataire, de convention expresse, devra, dans la quinzaine de son adjudication, verser aux mains desdits MM^e Mazières et Bon, avoués, et Mourguès, notaire, détenteur et rédacteur du cahier des charges, tous les frais exposés au jour de la vente et qui seront annoncés avant l'ouverture des enchères. Il devra, en outre, payer en sus de son prix, dans le même délai, une somme de deux cents francs, pour frais curatille, sauf réduction s'il y a lieu.

Pour extrait certifié conforme :

Cahors, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le mai mil huit cent quatre-vingt-quinze,

F^o C^o Reçu un franc quatre vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

MM^e Mazières et Bon, avoués à Cahors et Mourguès, notaire à Albas, donneront tous les renseignements nécessaires à ladite vente.

ÉTUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors
rue du Portail-Alban, n° 10

**VENTE
DE BIENS**

Dépendant d'une succession vacante

Adjudication fixée au **Dimanche neuf Juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, à deux heures du soir, à Albas, en l'étude et par devant M^e Mourguès, notaire audit lieu d'Albas, commis pour recevoir les enchères.**

En vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le douze mars mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré.

En la cause de Monsieur Mourguès Célestin, clerc d'avoué, demeurant à Cahors, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de Jean-Baptiste Ferrié, gendre Rascauilles, quand vivait, propriétaire, domicilié sur la commune d'Albas, ayant constitué M^e Auguste Mazières pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, y demeurant rue du Portail-Alban n° 10.

Il sera procédé à la vente des biens immeubles ci-après désignés situés sur la commune d'Albas, en un seul lot, dépendant de ladite succession vacante.

Désignation

**Des immeubles à vendre et
Mise à prix**

Deux immeubles en leur entier, situés à Tardieu, commune d'Albas, dont l'un en bois, confronte avec Salinié, Ferrié, fils de Pierre, troisième né et chemin et l'autre, en friche, confronte avec ledit Ferrié, Couture de Souleille et un sieur Vivès.

Ces immeubles forment les numéros ci-après ci-après du plan, section G. 1311 P, bois, de contenance de trente-trois ares six centiares.

Numéro 1312 P, vigne, de contenance de trente-deux ares, trente centiares.

Numéro 1313 P, pâture, de contenance de trois ares soixante-douze centiares.

Numéro 1315 P, vigne, de contenance de deux ares cinquante centiares

Sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci **10 fr.**

En conformité du jugement précité, la vente de ces biens aura lieu aux clauses et conditions insérées dans le cahier des charges qui sera dressé par ledit M^e Mourguès, notaire et déposé, avant la vente, en son étude, pour y tenir lieu de minute d'enchère et où il sera tenu à la disposition du public.

Pour extrait certifié véritable,

Cahors le huit mai mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'Avoué poursuivant,
MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors le mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o C^o reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES.

Bibliographie

LA REVUE UNIVERSELLE, (Inventions nouvelles et Sciences pratiques), 10, rue Saint-Joseph, Paris, publie dans son numéro du 5 mai : Les tramways à traction mécanique à Paris — Chauffage et cuisine électriques. — Le massage vibratoire des muqueuses. — Les masques respirateurs. — Les nouvelles fibres textiles des États-Unis. — L'électro-artographe. — Appareil de chauffage au pétrole. — Pistolet à répétition. — Machine à affûter les fraises. — Nouveau moulin à vent à axe vertical. — Propulseur électrique pour bateau. — L'ozone atmosphérique. — Garniture pour tiges de pistons. Académie des Sciences. — Pompe demi-rotative. — Lampes de sûreté. — Distributeur automatique de timbres-poste. — Collier ajustable pour chevaux de trait. — Clous à gaine étanche. — Machine à aiguiser. — Porte-lanterne pour bicyclette. — Rideau de verre à décoration photographique. — Chambre détective universelle. — Sirène de poche. — Mesure de la vitesse de recul des bouches à feu. — Revue des publications françaises et étrangères. — Petites informations. — Liste générale des Brevets français. — Bibliographie. Abonnements : Un an 15 fr. Etranger, 18 fr.

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C^e
56, RUE JACOB, A PARIS

**LA
MODE ILLUSTRÉE**
JOURNAL DE LA FAMILLE
Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière ; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. — 4^e édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

La Nouvelle Revue

18, Boulevard Montmartre, Paris.

Directrice : Madame Juliette ADAM

PARAIT LE 1^{er} ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIZ	12 mois	6 mois	3 mois
Paris et Seine	50 ^r	26 ^r	14 ^r
Départements	56	29	15
l'abonnement Etranger. . .	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les Bureaux de poste, les agences du Crédit Lyonnais et celles de la Société Anonyme de France et de l'Étranger.

MALADIES DES ENFANTS

Pour combattre le lymphatisme, les gourmes, les éruptions de la peau chez les enfants pâles, chétifs et délicats, pour faire fondre les glandes du cou et ramener l'appétit, les médecins ordonnent le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et C^e** à la place du sirop antiscorbutique et de l'huile de foie de morue.

Dépôt : Toutes Pharmacies.

AVIS

MARTIN MARGERIE a acheté le **fonds de commerce** de Madame Angèle Montagne, à Luzech (Lot).

Les réclamations seront reçues jusqu'au 15 mai 1895.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.